



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20251201-2025\_45-DE  
Reçu le 10/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 45/2025

L'an deux mille vingt cinq  
Le 1<sup>er</sup> décembre  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 13  
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.  
Date de la convocation du conseil : 27 décembre 2025  
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON  
**PRESENTS** : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Claudia STAUBMANN, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.  
**EXCUSES** : Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Eric CHERON, Anaïs SARDAN a donné procuration à Frédéric VARGUES, Daniel MAURIE

**OBJET : Avenant N°1 en plus-value du lot 4 – Maçonnerie – Pierre de taille**  
**Marché : Reconversion de la chartreuse du Thouron**

Dans le cadre du marché de travaux de la « Reconversion de la chartreuse du Thouron en pôle culturel et espace social », Madame la Maire présente un avenant n° 1 au lot n° 4 (Maçonnerie – Pierre de taille).

Cet avenant comprend des travaux en plus-value.

Conformément aux articles L2194-1-2° et R2194-2 à R2194-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une modification du contrat dans l'hypothèse de travaux supplémentaires, qui sont devenus nécessaires, alors qu'ils ne figuraient pas dans le contrat initial, à la condition commune aux acheteurs et autorités concédantes qu'un changement de contractant soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants et acquis dans le cadre du contrat initial.

En effet, les travaux décrits dans le devis sont devenus nécessaires et indispensables à la bonne exécution des travaux et à la réalisation du projet.

Le montant des travaux supplémentaires, mentionnés dans le bilan N°1 du 18/11/2025, établi par l'entreprise LES COMPAGNOINS REUNIS titulaire du lot n° 4 (Maçonnerie – Pierre de taille), s'élève à **25 201 € HT**. Les deux plus-values significatives correspondent aux postes suivants :

- **Remplacement des pierres au niveau des lucarnes** (frontons et pieds-droits). En effet, le remplacement des pierres au niveau des lucarnes est nécessaire étant donné que les pierres de taille qui composent les dix éléments sont complètement fissurées et représentent un risque de chute. Des travaux de remplacement de pierre ont jadis déjà été réalisés au niveau des lucarnes, ce qui indique que ce sont des éléments vulnérables et fragilisés par les intempéries et le temps.
- **Remplacement des pierres au niveau des gonds**. En effet, les pierres au niveau des gonds des fenêtres sont visiblement éclatées par les gonds en fer forgé et doivent être

*La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

remplacées. Dix 10 unités à remplacer ont été repérées. Pour information, les gonds anciens présentent dans leur structure, une patte de fixation qui arrive à cœur du bloc qui leur permet de s'ancrer mieux dans la pierre de taille. L'infiltration d'eau arrivant à ce point a entraîné l'oxydation du fer forgé et par conséquent l'apparition des fissures et postérieur l'éclatement de la pierre.

- La fourniture et pose de caniveau béton avec grille en fonte au droit du seuil et raccord au réseau existant, a également été ajouté en raison de la pente du terrain adjacent, pour l'écoulement des eaux de pluie.

Ceci induit les modifications suivantes du marché :

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 287 949.44 €

Montant TTC : 345 539.33 €

Montant de l'avenant n° 1 (en plus et en moins-value) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 25 201 €

Montant TTC : 30 241.20€

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 313 150.44€

Montant TTC : 375 780.53 €

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Adopte cet avenant et le devis correspondant
- Autorise Madame la Maire à les signer.

A CENAC ET SAINT JULIEN, le 02 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

